

54

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 octobre 2005 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- WALTER	
MERKWILLER-P. :	MM SCHNEIDER		
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- M BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM APPRILL, SCHIELLEIN, GUILHEM, WEISBECKER, TROG et M Bernard LOGEL, Mme CHALOPPE qui donne procuration à M KREISS et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

7) Emploi – Chargé de mission Energie.

- Signature des conventions.

Le Président informe que le 5 novembre 2005, vont être signées les conventions suivantes :

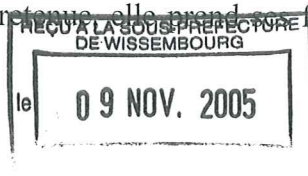
- Déclaration commune d'intention pour une valorisation du potentiel géothermique local **entre** le GEIE « Exploitation minière de la Chaleur » et les Communautés de communes de Pechelbronn et du Soultzerland.
- Officialisation de la signature de la convention ADEME / CC Pechelbronn pour la création de l'espace Info Energie Nord Alsace basé à MERKWILLER PECHELBRONN.
- Convention ADEAN / CC Pechelbronn pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergie renouvelables.
- Tous les membres du Conseil sont invités à la cérémonie de signature, organisée par l'Electricité de Strasbourg sur le site de Soultz sous Forêt.

- Embauche.

Vu la délibération du 20 janvier 2005, approuvant la création d'un **Espace Info Energie**, ainsi que l'embauche d'un chargé de mission adéquate.

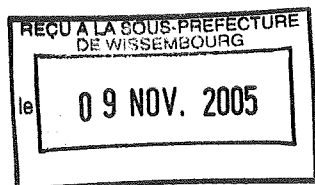
Vu la procédure de sélection, 12 candidats présélectionnés sur 60 dossiers enregistrés,

Le Président informe que **Melle Emilie JAILLET**, Ingénieur en génie énergétique et environnement, a été retenue, elle prend ses fonctions à partir du **2 novembre 2005**. Elle a été



embauchée comme agent contractuel pour une durée d'un an, renouvelable annuellement, à temps plein, rémunération à l'indice majoré **388** dans la catégorie A.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le financement de ce poste et autorise le Président à signer tout acte nécessaire à sa mise en place.



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 7 novembre 2005
Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier", written over the printed name.

